



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION



L'Essentiel 2025

Santé et sécurité au travail

Chiffres clés 2025*

Accidents du travail et de trajet

Les données de sinistralité de l'année 2025 font apparaître, par rapport à l'année 2024, en nombre de sinistres :



↘ **6 476**
accidents du travail
soit une baisse de 1,2 %



↗ **999**
accidents de trajet
en augmentation (+4,1 %)



Près de **31 000**
établissements assurés



Plus de **221 200**
salariés couverts

Des accidents du travail en baisse

Les accidents du travail sont en baisse de **1,2 %** par rapport à 2024 mais leur nombre augmente de **4,3 %** en moyenne par an depuis 2020.

Un indice de fréquence plus élevé qu'en Métropole (+ 2,9 points/Métropole)

En 2025, on dénombre **29,3 accidents du travail pour 1 000 salariés à La Réunion** (-0,3 pt vs 2024) contre **26,4** au niveau national.



En 2025, **5 décès liés à un AT** sont dénombrés soit 6 de moins qu'en 2024 dans les secteurs suivants : Métallurgie, BTP, Activités de services II, Transports-eau-gaz-électricité-livre et communication, Alimentation.

Quels secteurs concernés par les accidents du travail ?

En 2025, les accidents du travail (AT) surviennent majoritairement au sein des secteurs Activités de services II¹ (**29,2 %**), Industries et commerces d'alimentation (**21,0 %**), Industries des transports (**14,0 %**), Activités de services I² (**11,5 %**).

1 : travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage

2 : banques, assurances, administrations

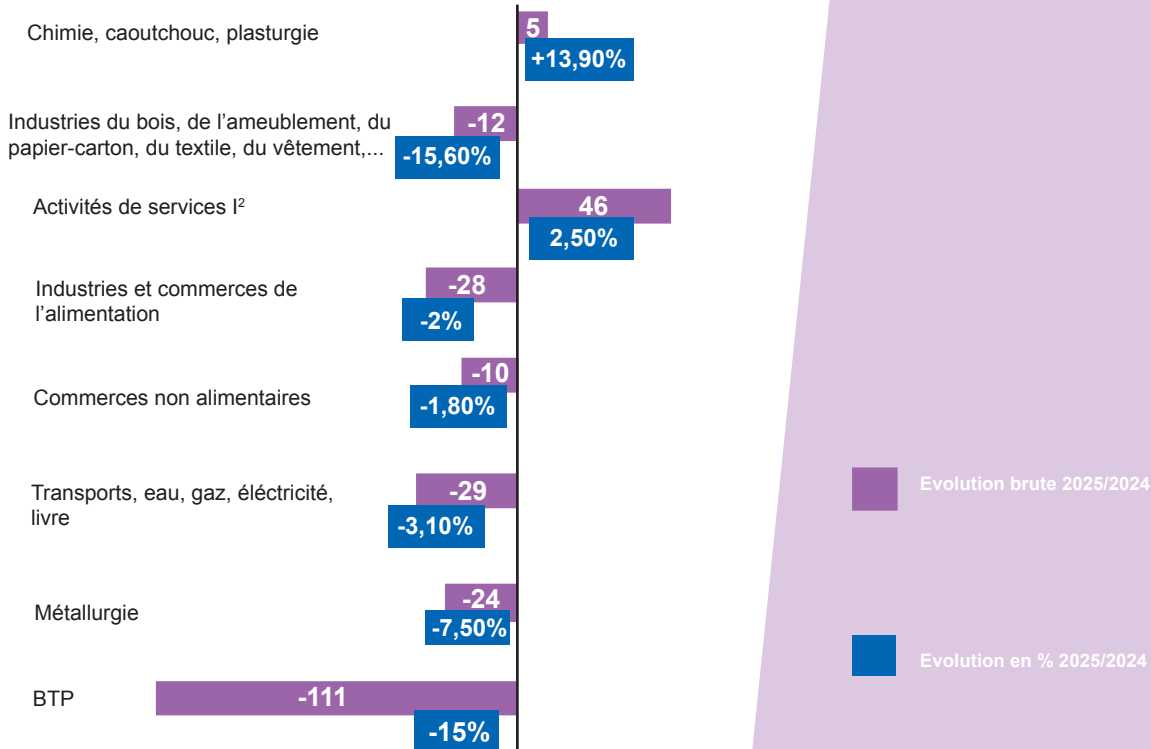
*NB : les données d'historiques sont susceptibles d'évoluer cette année, en raison de régularisations intervenues en production ou d'instructions de déclarations AT/TJ/MP transmises tardivement.

Un recul des accidents du travail dans certains secteurs

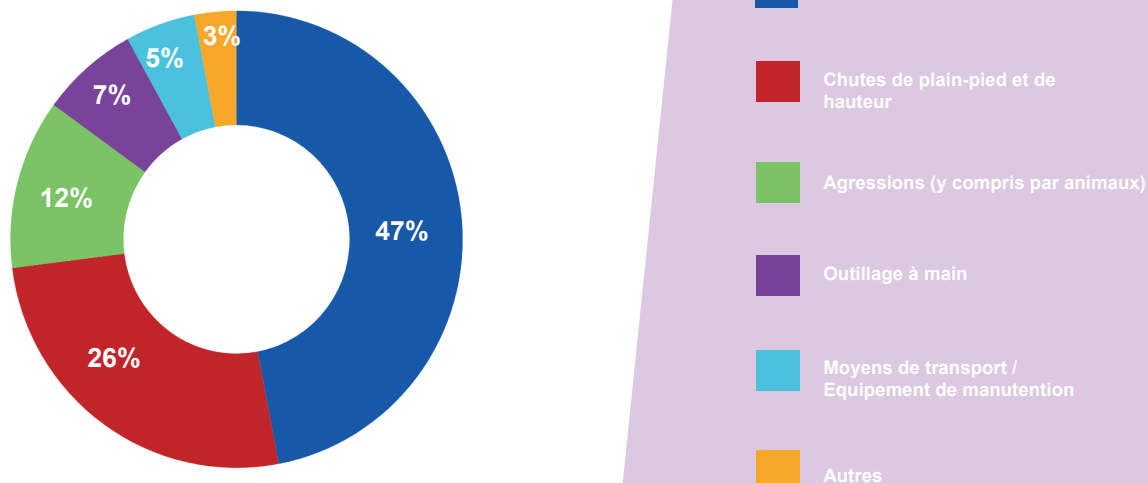
Certains secteurs enregistrent une baisse conséquente du nombre d'accidents du travail : Industries du bois, de l'ameublement (-15,6 % vs 2024) ; Bâtiments et Travaux Publics (-15 % vs 2024) ; Métallurgie (-7,5 % vs 2024).

3

Evolution du nombre d'accidents du travail par secteur entre 2024 et 2025



Causes des accidents du travail en 2025



Nouvelle hausse des accidents de trajet pour la troisième année consécutive

En 2025, **39 accidents de trajet de plus** par rapport à 2024, soit **+ 4,1 %**.

Depuis 2020, les accidents de trajet augmentent en moyenne chaque année de **10,4 %**.



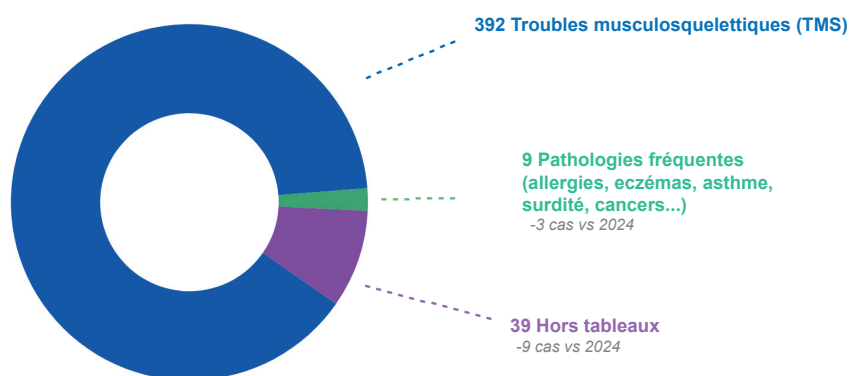
En 2025, **4 décès sont à déplorer** : 2 dans le secteur des Commerces non alimentaires, 1 dans les activités de service I (banques, assurances, enseignement, sécurité sociale), 1 dans les activités de services II (soins et travail temporaire).

Maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles a augmenté de **10,6 %** par rapport à 2024. Sur la période 2020-2025, l'évolution est conséquente : **+64,2 %** soit une croissance annuelle moyenne de **10,4 %**.

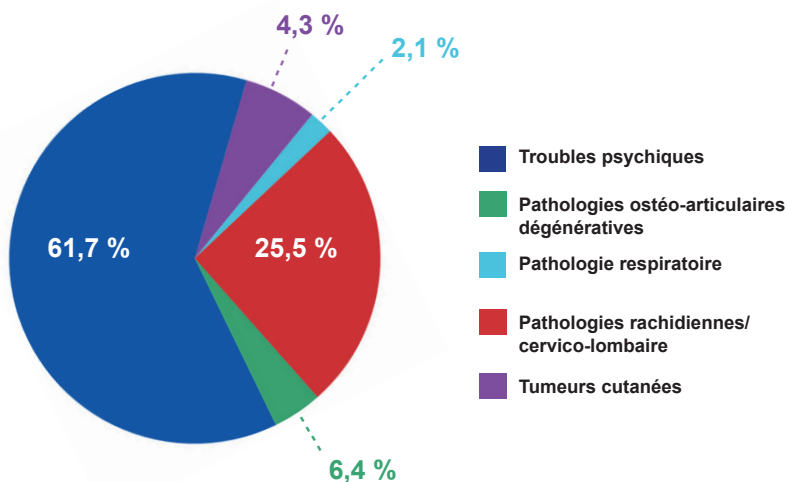
Les troubles musculosquelettiques représentent **89,1 %** des maladies professionnelles.

Les principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2025



440
maladies professionnelles
soit une hausse de 10,6 %

Bilan 2025 des maladies professionnelles hors tableaux reconnues par le Comit  r gional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) en 2025

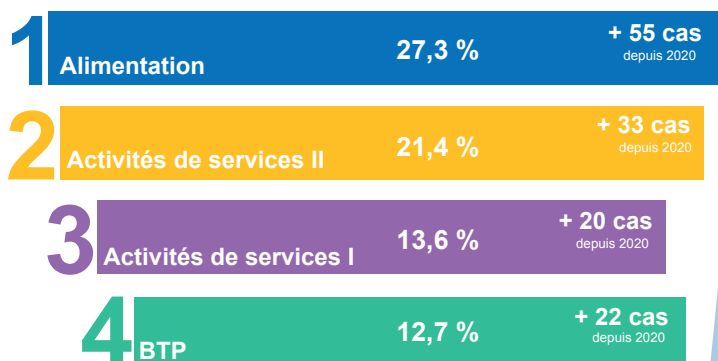


En 2025, les maladies professionnelles reconnues par le CRRMP sont principalement concentr es sur deux grandes cat gories :

Les troubles psychiques qui repr sentent pr s de **62 %** des reconnaissances, et **les pathologies rachidiennes** et **ost o-articulaires** qui en repr sentent pr s d'un tiers.

Cette r partition souligne le poids des enjeux de **sant  mentale** et des **troubles musculosquelettiques** parmi les situations examin es.

Les principaux secteurs concern s par les maladies professionnelles en 2025



Le secteur de l'**Alimentation** est le plus touch  avec **+ 55 cas** depuis 2020, suivi des **Activit s de services II** (+ 33 cas) et des **Activit s de service I** (+20 cas).

A noter le recul du secteur **B timents et Travaux Publics** qui ne repr sente plus que **12,7 %** des **maladies professionnelles en 2025** contre **16 %** en 2024.

Bilan financier

En 2025, les coûts totaux régionaux des risques professionnels et de santé s'élèvent à **89,8 M€** (-4,9 % vs 2024).

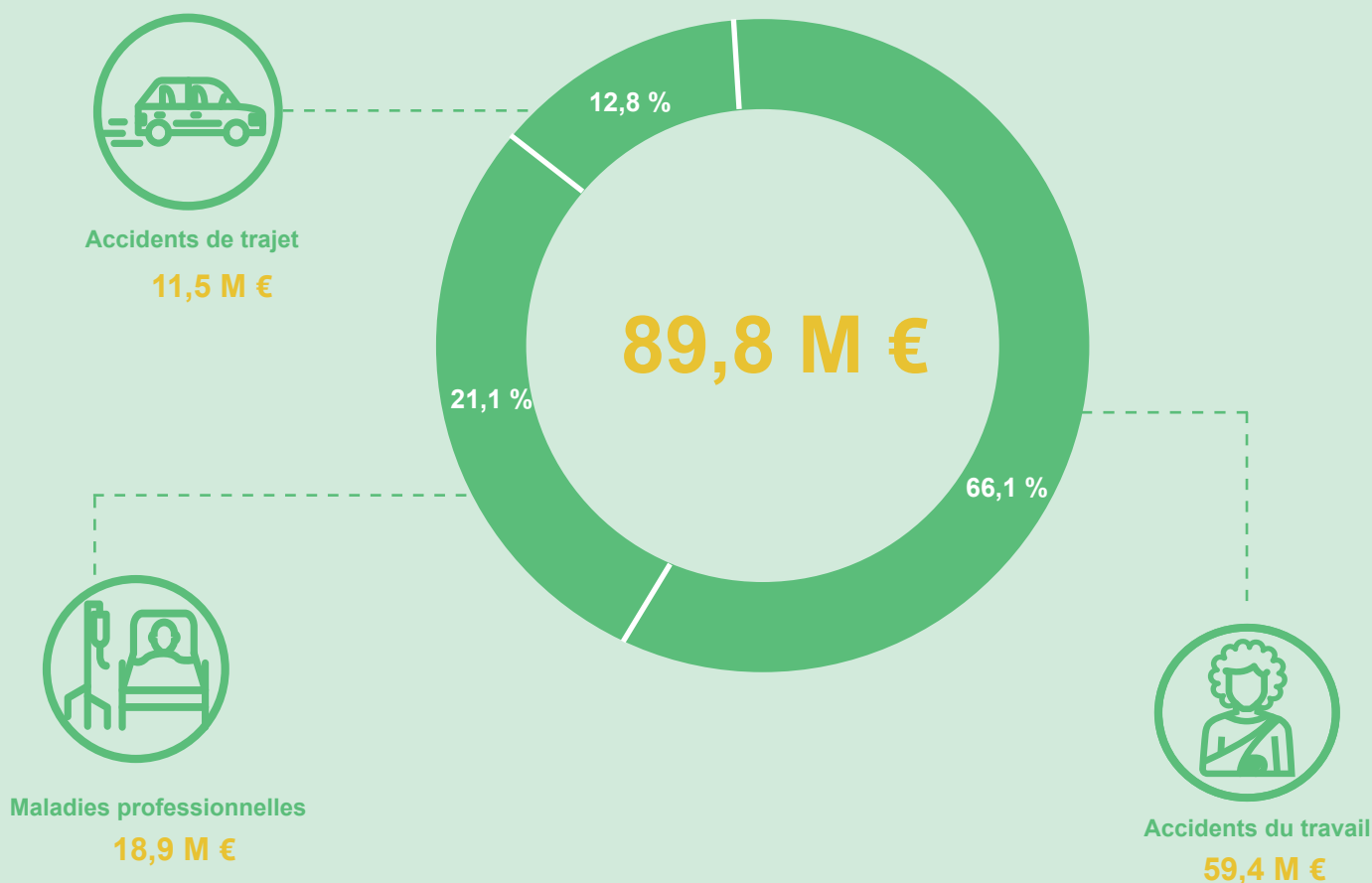
Cette évolution à la baisse est en lien avec la baisse des coûts des maladies professionnelles (-27,9 % en 2025).

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) qui constituent **89,1 %** des maladies professionnelles en 2025 voient leurs coûts chuter de **9,2 %** ; de même les coûts des pathologies fréquentes (Cancers, allergies,...) diminuent de **64,5 %**.

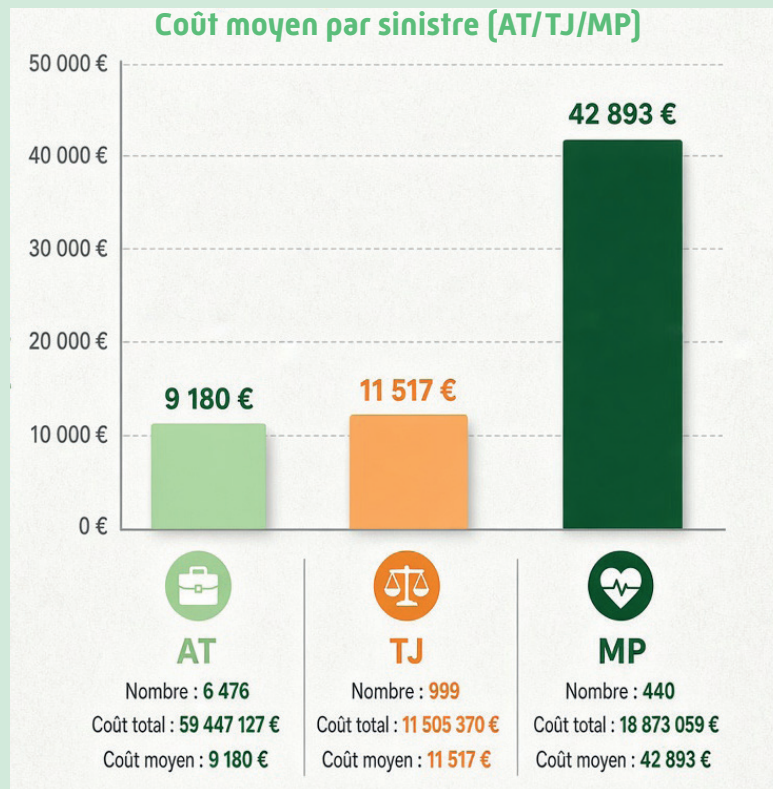
Sont également à la baisse (-46,5 %) les coûts des maladies hors tableaux qui représentent près de **20 %** des coûts des maladies professionnelles.

Les coûts générés par **les accidents du travail** n'augmentent que de **1 %**.

La tendance est à la hausse également pour les coûts engendrés par **les accidents de trajet** (+23,3 %) dont **58,5 %** sont imputables aux versements en indemnité capital, rente pour incapacité permanente partielle et accidents du travail mortels.

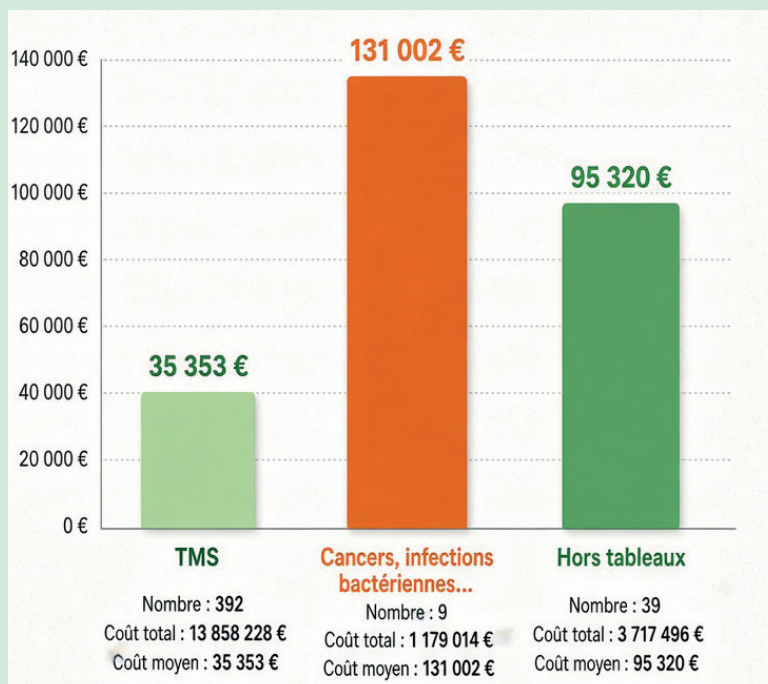


Coût moyen des risques professionnels



La maladie professionnelle constitue de loin le risque le plus coûteux par sinistre : **son coût moyen** est près de **4,7 fois supérieur** à celui d'un accident du travail et **3,7 fois supérieur** à celui d'un accident du trajet.

Coût moyen par type de maladies professionnelles en 2025



Le coût moyen d'une maladie professionnelle varie fortement selon sa nature et atteint son niveau maximal pour les pathologies les plus lourdes (cancers, infections bactériennes...) Le coût de ces pathologies par sinistre **est 3,7 fois supérieur** au coût d'un TMS.



632 887 journées non travaillées soit **2 521 *** emplois à temps plein (ETP)

* : En 2025, 251 jours travaillés soit $632\,887/251 = 2\,521$ ETP (2 487 en 2024)

Les risques professionnels chez les exploitants agricoles

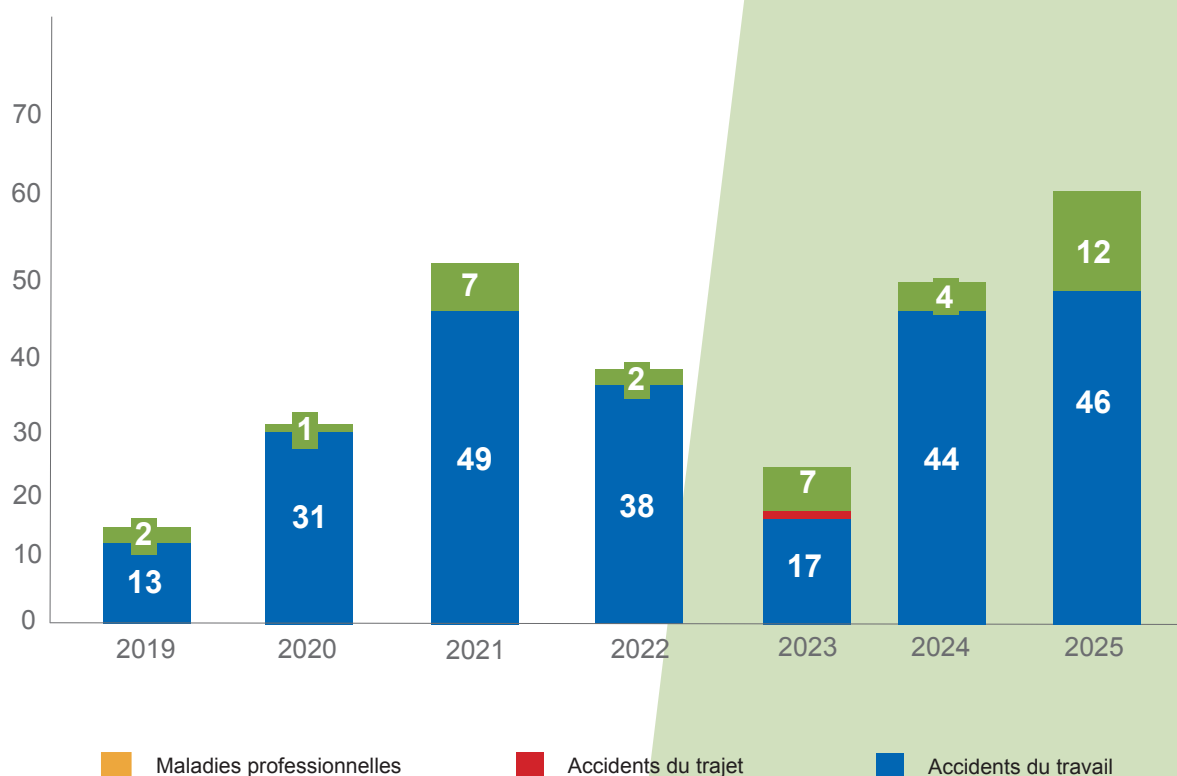


➔ **852 293 €** (coût AT/TJ/MP)

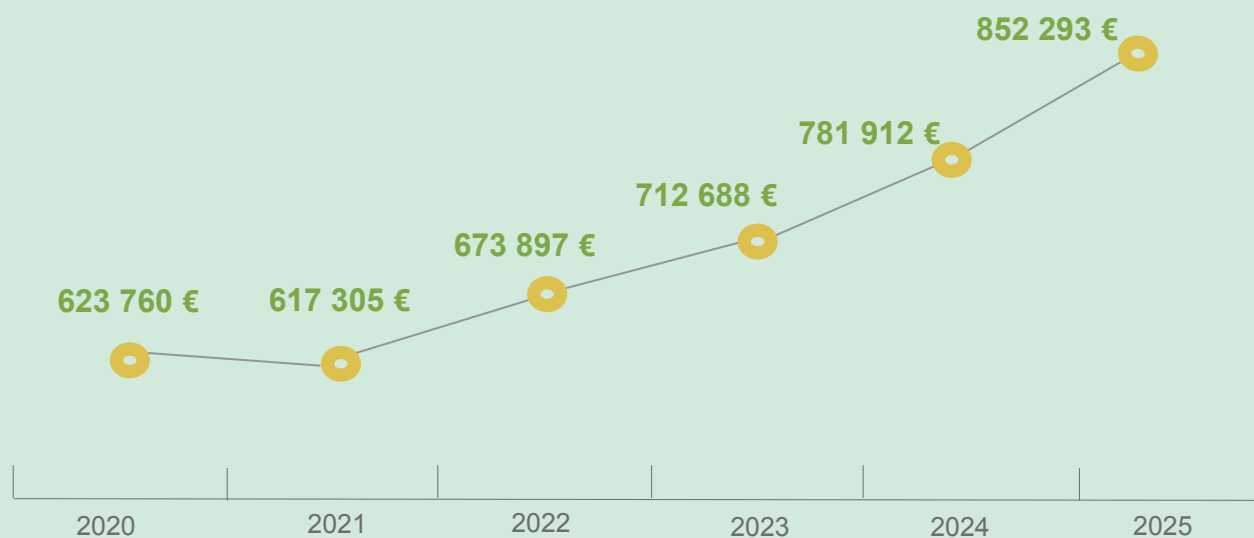
soit une hausse de 9,0 % /2024

Notons que les coûts des risques professionnels chez les exploitants agricoles ont augmenté de près de 37 % entre 2020 et 2025 ; cette évolution est en lien avec la hausse conséquente du nombre d'AT/MP pour la même période : +81 %

Evolution du nombre d'AT/TJ/MP avec ou sans arrêt de travail

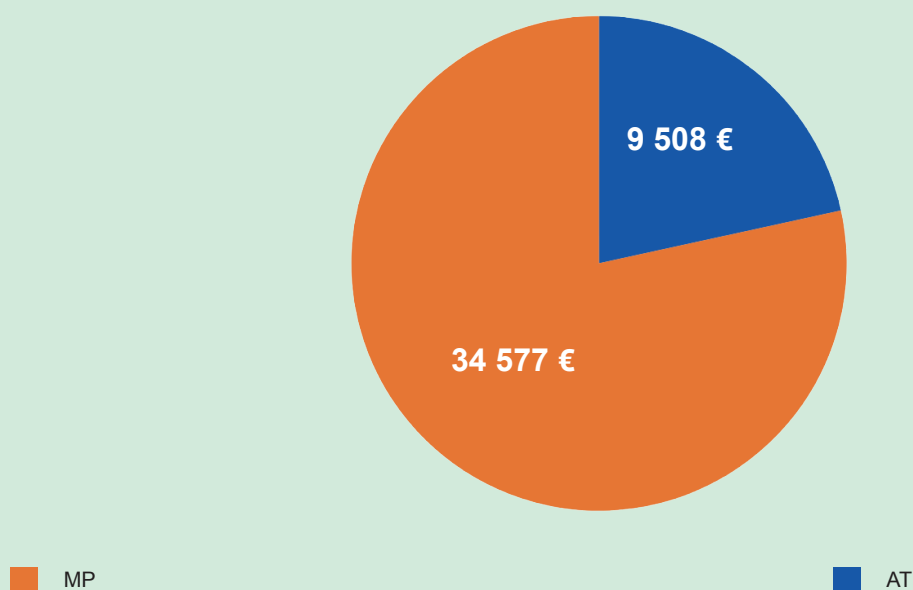


Evolution des coûts régionaux des AT/TJ/MP



Répartition des coûts des risques professionnels entre les AT et les MP en 2025

Coût moyen par sinistre



Les maladies professionnelles représentent **20,7 %** des sinistres mais près de la moitié des coûts (**48,7 %**).

Une maladie professionnelle coûte en moyenne **34 577 €** contre **9 508 €** pour un AT soit un coût moyen **3,6 fois supérieur**.

Qui sommes-nous ?

9

La CGSS Réunion

La CGSS de La Réunion, organisme de droit privé qui exerce une mission de service public, regroupe simultanément : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Protection Sociale Agricole, le Recouvrement, la Prévention des Risques Professionnels, l'Action Sanitaire et Sociale et la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants.

Ses activités :

- Assurer l'ensemble des rôles des branches « Maladie », « Vieillesse et Veuvage », et « Recouvrement » de la Sécurité sociale.
- Conseiller, accompagner, recouvrer, payer avec justesse à la bonne personne.

Ses ambitions :

- Offrir une offre de service transversale en décloisonnant les services, pour simplifier les démarches de nos différents publics.
- Renforcer les partenariats pour faciliter l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Ses missions :

- Faciliter l'accès aux droits sociaux pour tous et par tous.
- Contribuer au maintien de la cohésion sociale sur le territoire, en luttant contre la précarité et les inégalités d'accès aux droits et contre la fraude et les abus.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Elle a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les maladies et accidents liés au travail. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

Retrouvez toute notre actualité
sur **Linked in**
sur **www.cgss.re**
et sur **You Tube** CGSS Réunion

